

Enquête publique – centrale photovoltaïque - Payroux

Observation n°1 :

Madame

Monsieur

Par ce courrier et en temps que nouveau riverain je souhaite faire part de mon interrogation sur le projet de ferme solaire qui doit d'après mes informations s'étendre à proximité immédiate de ma propriété.

Ce projet me parait d'abord par sa surface très importante et localisée sur un secteur où les atteintes paysagères sont particulièrement présentes du fait de l'installation d'un parc éolien qui a entraîné de nombreuses nuisances (pour venir ici depuis plus de 60 ans je peux attester avec force de son impact visuel sur les monuments historiques du secteur = exemple de la propriété de la Fougeraie, château historique (le plus ancien du secteur) ayant appartenu à la famille de Vivonne – au Beaucé, maire de Poitiers, impact sur le village et le château de St Martin l'Ars etc..... Nous assistons en sud Vienne à un véritable mitage de l'espace rural, préjudiciable à son attractivité future et ayant un impact sur la valeur du foncier et des biens immobiliers.

Particulièrement attaché à ce territoire, je pense pour ma part habiter dans les prochaines années la ferme qui sera à moins de 500 mètres de ce grand parc solaire.

Ce projet se fait sur des terres agricoles (parmi les plus riches et à fort potentiel du secteur). Cette possible artificialisation des sols me semble préjudiciable – pourquoi ne pas utiliser des sols pauvres, des espaces incultivables, artificialisés ? Gendre d'un agriculteur, arrière petit fils d'un exploitant sur ces terres de la Fougeraie, géographe de formation ayant beaucoup travaillé en lien avec le monde agricole, je ne comprend pas cette localisation sur ces terres. Peut-on m'éclairer pour que je puisse comprendre ce changement de destination de surfaces à vocation agricole ?

J'ai beaucoup de questions et ne voit dans la rédaction de l'avant projet aucune réponse à ces questionnements :

Comment les cervidés revenus sur cette zone en quantité pourront-ils se déplacer sur l'espace dédié à la ferme solaire ?

Cette implantation ne risque-t-elle pas de nuire à la présence de la chouette effraie qui a son habitat traditionnel dans ce secteur ?

La haie prévue en bordure de route semble être d'une hauteur insuffisante = les riverains habitant la Fougeraie en arrivant à la Croix, tomberont sur ce champ solaire sans protection environnementale. Quid de l'impact visuel ?

Que devient la haie située entre la parcelle 624 et la parcelle 628 ? Je souhaite qu'elle soit protégée et pas détruite.

Que devient le parc solaire dans 30 ans – dans 40 ans ?

Quels seront les équipements – transformateurs etc... présent sur la parcelle 624 ? Quelle est la hauteur HT de l'ensemble de ces installations ?

En l'état, ce projet n'ayant pas me semble t-il pas tenu compte de l'impact environnemental et paysager dans un secteur historique et patrimonial qui mérite plus d'attention.

Je regrette le manque de concertation et d'informations à destination des voisins qui semblent totalement absents d'un dialogue inexistant à ce jour.

Impacté directement par ce projet auquel nous ne sommes pas associés et en raison de son impact environnemental, je suis pour l'instant en l'état hostile à ce projet qui n'apporte rien (au contraire) au voisin que je suis du propriétaire de la parcelle bénéficiaire de cette méga installation.

En attente de réponse et à votre disposition si besoin pour des explications, je vous prie d'agréer Madame mes salutations distinguées.

Antoine BAREAU